



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL – 09/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à 18h30, le conseil municipal de Vabres l'Abbaye, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Frédéric ARTIS, maire.

Etaient présents : M. Frédéric ARTIS, Mme Géraldine ARTIS, M. Arnaud BERNARD, Mme Catherine CADENET, M. Gérard CAILHOL, Mme Myriam ESPERANCE, Mme Laure GARRIBOTTO, M. Loïc MARAVAL, Mme Isabelle NEGRE, M. Gaëtan PRIVAT, M. Sébastien ROUSTAN, Mme Marie-Claude SIRE, M. Jean-François VIDAL.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle NEGRE

À L'ORDRE DU JOUR

1/ DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Simon PUECH a présenté sa démission de son poste de Conseiller Municipal par lettre datée du 19 Mars 2024, reçue en mairie le 19 Mars 2024 et transmise à M. Le Préfet.

2/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 Février 2024

Monsieur le maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 15 Février 2024.

Aucune observation n'est émise, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres.

3/ APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES

Vu la délibération n°2023-051 du 19/10/2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ; Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023.

Pour rappel, ce compte se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Monsieur le Maire ne participe pas au vote du CFU.

BUDGET COMMUNAL :

RESULTATS	Résultat antérieur reporté	Résultat 2023	Résultat de clôture 31.12.2023
INVESTISSEMENT	232 850.02	- 193 982.48	38 873.54
FONCTIONNEMENT	96 034.14	195 370.55	291 404.69
TOTAL	328 890.16	1 388.07	330 278.23

BUDGET EAU :

RESULTATS	Résultat antérieur reporté	Résultat 2023	Résultat de clôture 31.12.2023
INVESTISSEMENT	43 349.85	21 233.61	64 583.46
FONCTIONNEMENT	2 131.40	5 323.14	7 454.54
TOTAL	45 481.25	26 556.75	72 038.00

BUDGET ASSAINISSEMENT :

RESULTATS	Résultat antérieur reporté	Résultat 2023	Résultat de clôture 31.12.2023
INVESTISSEMENT	36 358.00	1 846.00	38 204.00
FONCTIONNEMENT	29 001.13	- 11 673.01	17 328.12

TOTAL	65 359.13	- 9 827.01	55 532.12
--------------	------------------	-------------------	------------------

BUDGET LOTISSEMENT :

RESULTATS	Résultat antérieur reporté	Résultat 2023	Résultat de clôture 31.12.2023
INVESTISSEMENT	- 86 326.42	131 676.94	45 350.52
FONCTIONNEMENT	- 125 930.65	- 24 716.04	- 150 646.69
TOTAL	- 212 257.07	106 960.90	- 105 296.17

BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUE :

RESULTATS	Résultat antérieur reporté	Résultat 2023	Résultat de clôture 31.12.2023
INVESTISSEMENT	7 110.71	1 621.00	8 731.71
FONCTIONNEMENT	1 750.62	184.10	1 934.72
TOTAL	8 861.33	1 805.10	10 666.43

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes financiers uniques 2024 (Communal, Eau Potable, Assainissement, Lotissement et Panneaux Photovoltaïque).

4/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS 2024

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de fixer les taux d'impositions en 2024 à :

- Taxe foncière bâtie : 40.42 % ;
- Taxe foncière non bâties : 79.08 % ;
- Taxe d'habitation résidences secondaires : 9.86 % ;

5/ AFFECTATION DES RESULTATS : COMMUNE, EAU, ASSAINISSEMENT, LOTISSEMENT, PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

BUDGET COMMUNAL : Le résultat de fonctionnement 2023 s'élevant à la somme de 291 404.69€ et la section d'investissement faisant apparaître un besoin de financement d'un montant de 2 526.46€, Monsieur le Maire propose d'affecter, en recettes, les sommes de :

3 000.00€ à l'article **1068 (RI)** et de **288 404.69€** à l'article **002 (RF)**.

Affectation du résultat accepté à l'unanimité des membres présents.

BUDGET EAU : Le résultat de fonctionnement 2023 s'élevant à la somme de 7 454.54€ et la section d'investissement ne faisant pas apparaître un besoin de financement, Monsieur le Maire propose d'affecter, en recettes, les sommes de : **7 454.54€** à l'article **002 (RF)**

Affectation du résultat accepté à l'unanimité des membres présents.

BUDGET ASSAINISSEMENT : Le résultat de fonctionnement 2023 s'élevant à la somme de 17 328.12€ et la section d'investissement ne faisant pas apparaître un besoin de financement, Monsieur le Maire propose d'affecter, en recettes, les sommes de : **17 328.12€** à l'article **002 (RF)**

Affectation du résultat accepté à l'unanimité des membres présents.

BUDGET LOTISSEMENT : Le résultat de fonctionnement 2023 s'élevant à la somme de - 150 646.69€ et la section d'investissement ne faisant pas apparaître un besoin de financement, Monsieur le Maire propose d'affecter, en recettes, les sommes de : **- 150 646.69€** à l'article **002 (DF)**

Affectation du résultat accepté à l'unanimité des membres présents.

BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES : Le résultat de fonctionnement 2023 s'élevant à la somme de 1 934.72€ et la section d'investissement ne faisant pas apparaître un besoin de financement, Monsieur le Maire propose d'affecter, en recettes, les sommes de : **1 934.72€** à l'article **002 (RF)**

Affectation du résultat accepté à l'unanimité des membres présents.

6/ VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024

Monsieur le Maire présente les budgets primitifs 2024 (Communal, Eau, Assainissement, Lotissement, Panneaux photovoltaïques). Il apparaît que ces budgets s'équilibrent comme suit :

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Budget communal	1 081 651.00	1 291 673.60
Budget eau	135 020.00	207 249.85
Budget assainissement	183 791.13	126 632.00
Budget lotissement	353 930.65	Dépenses : 190 137.25 Recettes : 359 442.84
Budget panneaux Photovoltaïques	3 973.72	10 548.71

Les cinq budgets primitifs sont adoptés à l'unanimité.

7/ FONGIBILITE DES CREDITS M57

Vu la délibération n° 2022-049 du conseil municipal approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 ; Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 ; Considérant que le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements De crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Considérant que Monsieur le Maire informera le conseil municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ;

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la fongibilité des crédits.

8/ ACOMPTE SUBVENTION ASSOCIATIONS 2024

Comme chaque année, au budget communal le conseil municipal affecte les crédits à certaines associations pour une part fixe de 150 euros ; en fin d'année un complément de subvention pourra être versé en fonction des projets des associations.

9/ CONVENTION PRESTATIONS DE SERVICE EAU POTABLE

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité d'accepter le renouvellement de la convention de prestations de service avec la société SAUR, à compter du 1er Janvier 2024 pour une durée de 2 ans.

10/ CONVENTION SERVITUDE ENEDIS

Une convention de servitude a été signée avec ENEDIS pour l'enfouissement d'une ligne électrique souterraine sur la propriété communale suivante : la pose d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle cadastrée AC 170.

Il convient désormais de régulariser la situation via la rédaction d'actes authentiques de constitution de servitudes, dont les frais de Notaire sont à la charge d'ENEDIS. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer lesdits actes relatifs aux conventions mentionnées ci-dessus » ;

11/ MODIFICATION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

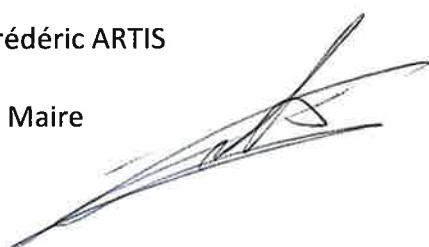
Le conseil communautaire du 29 février 2024 a approuvé à l'unanimité la délibération relative à la modification de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Politique du logement et du cadre de vie » dans le cadre de la conduite de l'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Rénovation Urbaine) portée par la commune de Saint-Affrique.

Cette délibération nécessite une présentation dans les conseils municipaux des communes de la communauté. Ainsi, après avoir été fait lecture de la délibération n° DE-2024-0017 du conseil communautaire, celle-ci est approuvée par le conseil municipal de Vabres l'Abbaye.

Fin de la séance à 20h30.

Frédéric ARTIS

Maire



Isabelle NEGRE

Secrétaire de séance



